



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
27 octobre 2011
Français
Original: anglais

Treizième session
Doha, Qatar
21-26 avril 2012

Groupe des pays en développement sans littoral

**Exposé de position du Groupe des pays en développement
sans littoral sur le projet de document final
de la treizième session de la Conférence des Nations Unies
sur le commerce et le développement**

Genève, octobre 2011

I. Introduction et généralités

1. Les pays en développement sans littoral (PDSL) ont des besoins et des problèmes particuliers qui sont liés à leur situation géographique défavorable: manque d'accès à la mer, éloignement et isolement des principaux marchés internationaux et coûts de transport élevés. Ils sont répartis sur la planète, en Asie, en Afrique, en Amérique latine, et représentent 10 % de la population totale du monde en développement. Ils comptent environ 350 millions d'habitants et quelque 40 % de la population mondiale vivant avec moins de 1 dollar par jour, selon des statistiques récentes. Les PDSL sont parmi les pays les plus marginalisés de l'économie mondiale. Leurs résultats économiques reflètent l'impact direct et indirect de leur position géographique sur leur développement économique et social. Pour ces raisons, les PDSL, qui affichent une croissance économique faible, figurent parmi les pays en développement les plus pauvres, comme l'atteste le fait que 16 des 31 PDSL sont classés dans la catégorie des pays les moins avancés (PMA).

2. La croissance et le développement des PDSL sont gravement pénalisés par plusieurs facteurs, dont l'absence ou la faiblesse des infrastructures; la faiblesse des capacités institutionnelles et productives; l'exiguïté des marchés intérieurs; l'éloignement et l'isolement des marchés internationaux; la forte vulnérabilité aux chocs externes; la faiblesse de la participation ou de l'intégration effective au système commercial multilatéral; les difficultés à attirer l'IED; la dépendance à l'égard d'un petit nombre de marchés; le manque de diversification et la gamme étroite des produits d'exportation, principalement composés de produits de base; la faible compétitivité. Il existe en outre un rapport direct entre l'éloignement géographique et les coûts du transport. Les PDSL sont en effet les pays qui assument les coûts de transport et de transit les plus élevés au monde.

3. Les Nations Unies ont reconnu les PDSL comme l'un des groupes de pays ayant des besoins particuliers et ont créé le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement en 2001 pour leur venir en aide.

4. Il est nécessaire de rappeler que la situation et les problèmes particuliers des PDSL figurent parmi les préoccupations de l'Assemblée générale des Nations Unies depuis 1957, année où la résolution 1028 (XI) les concernant a été adoptée par consensus. Depuis, ils font l'objet de l'attention de l'ONU, notamment de l'Assemblée générale, d'autres organismes des Nations Unies, tels que la CNUCED, ainsi que de plusieurs organisations régionales.

5. Or, au début du siècle, les besoins des PDSL n'ayant pas été dûment pris en compte et ces pays demeurant parmi les plus pauvres et les plus marginalisés de la planète, il a été décidé de remettre le sujet à l'ordre du jour du Sommet du Millénaire. La Déclaration du Millénaire a donc reconnu les besoins et les problèmes particuliers des pays en développement sans littoral et a demandé qu'une aide technique et financière accrue leur soit accordée.

6. Pour s'attaquer aux problèmes rencontrés par les pays sans littoral, une Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit a été organisée, en août 2003, à Almaty (Kazakhstan), où ont été adoptés le Programme d'action et la Déclaration ministérielle d'Almaty.

7. Le Sommet de 2005 et la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire, tenue à la soixante-cinquième session de celle-ci, ont reconnu une nouvelle fois les besoins et les problèmes particuliers rencontrés par les PDSL.

8. S'agissant de la CNUCED, la prise en compte des besoins et des préoccupations des PDSL est aussi inscrite au programme de travail depuis la création de l'organisation en 1964. Les sessions successives de la Conférence ont examiné les besoins particuliers des PDSL qui ont été intégrés dans le mandat et le programme de travail du secrétariat. L'Accord d'Accra traite de la situation de ces pays, qui est abordée au titre du thème principal et de chacun des thèmes subsidiaires.

II. Contexte

9. La treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement se tient à un moment très important pour l'économie mondiale. Le monde a changé depuis Accra. Au cours des quatre années écoulées, il a traversé une série de crises, dont la plus grave crise économique qu'il ait connue depuis les années 30. Les signes de redressement restent fragiles, inégaux et incertains et risquent à tout moment d'être anéantis par les problèmes d'endettement de grands pays développés, particulièrement en Europe. De plus, le Cycle de Doha pour le développement est dans l'impasse, les problèmes liés aux crises alimentaire et énergétique ne sont toujours pas résolus, pas plus que les problèmes urgents de l'heure, comme ceux qui sont liés aux changements climatiques. C'est pourquoi la treizième session de la Conférence constituera pour les PDSL une occasion à ne pas laisser passer d'examiner et de traiter les grands enjeux du développement et les principaux problèmes économiques et financiers auxquels tous les pays sont confrontés, en particulier les pays en développement, dont les pays en développement sans littoral.

10. Il est donc impératif que chacun assume avec sérieux la part de responsabilité qui lui incombe d'analyser les causes profondes à l'origine des différentes crises, de réagir aux conséquences potentielles du désordre économique mondial actuel pour les pays en développement, et en particulier pour les plus vulnérables d'entre eux – ceux dont les faiblesses existantes freinent déjà les efforts visant à générer et soutenir la croissance économique et à réaliser les objectifs internationaux, tels que les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Surtout, la treizième session de la Conférence peut marquer un tournant qui permettra de promouvoir de nouvelles approches du développement, de donner un nouvel élan au programme d'action en faveur du développement et de mettre la mondialisation au service du développement.

11. En outre, la treizième session de la Conférence est particulièrement importante pour le Groupe des pays en développement sans littoral puisqu'elle se tient juste avant la Conférence d'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty en 2013, et coïncide avec la quatrième Réunion des Ministres du commerce des PDSL. Elle se tiendra aussi trois ans seulement avant 2015, année butoir pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

12. Le Groupe des PDSL espère que les travaux préparatoires seront constructifs et positifs et qu'ils conduiront la Conférence vers des résultats utiles qui placeront le développement au centre de la mondialisation.

III. Résultats attendus de la treizième session de la Conférence

A. Le point sur la situation actuelle dans les PDSL¹

13. Les pays en développement sans littoral en tant que groupe ont enregistré une baisse de leur croissance économique, qui est passée de 5,8 % en 2008 à 3,6 % en 2009. En 2009 également, leurs exportations et leurs importations ont diminué, tout comme les rapatriements de fonds, importante source de revenus pour bon nombre de ces pays. De surcroît, ces dernières années, sous l'effet notamment de la crise économique qui a entraîné des pertes d'emploi et de revenus, le nombre de personnes vivant dans une situation d'extrême pauvreté a augmenté dans beaucoup de PDSL, compromettant la réalisation des OMD.

14. En outre, les entrées d'IED dans les pays en développement sans littoral ont diminué de 12 % en 2010, ce, compte tenu du fait que ces pays n'accueillent que 4 % du total des flux d'IED à destination des pays en développement, comme l'indique le Rapport sur l'investissement dans le monde 2011, et que ces investissements se concentrent surtout dans quelques PDSL et plus particulièrement dans le secteur extractif.

15. Les PDSL font encore face à de nombreux obstacles en ce qui concerne leur participation au commerce international. La part de leurs exportations de marchandises dans le total des exportations mondiales est demeurée inférieure à 1 %, et leurs exportations ont chuté de 42 % entre 2008 et 2009. Le manque d'accès à la mer et l'éloignement des principaux marchés, l'inadéquation des services de transit, la lourdeur des procédures douanières et des procédures de passage des frontières contribuent, entre autres choses, au niveau élevé des coûts de transport et de transaction qui sapent les efforts déployés par ces pays pour renforcer leurs capacités productives, par exemple.

16. Bien que certains progrès aient été enregistrés en ce qui concerne le développement et l'entretien des infrastructures, en particulier dans les pays en développement sans littoral d'Asie, le pourcentage de routes à revêtement en dur – les transports routiers étant le principal mode de transport dans les PDSL – demeure faible. Seuls neuf pays en développement sans littoral possèdent un réseau routier revêtu en dur à plus de 50 %, ce taux se situant entre 20 et 49 % seulement pour huit pays. Selon une étude réalisée par la Banque mondiale, les difficultés liées aux infrastructures de transport ne sont pas seulement d'ordre matériel, elles sont aussi dues à un manque d'infrastructures immatérielles, principalement dans le secteur des services logistiques. Il faut améliorer les marchés en même temps que les couloirs de transport et de transit.

17. Un autre grand enjeu pour les PDSL est le niveau élevé des coûts, dû à la part importante du coût du fret dans la valeur totale des exportations et des importations en 2009, en particulier dans les pays sans littoral d'Afrique, où elle atteignait 21,4 % pour un pays. Les PDSL en tant que groupe affichent le ratio coût du fret/valeur totale des exportations et des importations le plus élevé: il est en effet supérieur de 45 % à celui du groupe des pays en développement de transit. C'est pourquoi les pays en développement sans littoral paient plus cher le transport et les coûts commerciaux – ces ressources pourraient être investies dans le renforcement de leurs capacités productives afin de faciliter les transformations structurelles.

¹ Les chiffres contenus dans cette section sont extraits du rapport du Secrétaire général à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

18. Malgré les efforts déployés pour appliquer le Programme d'action d'Almaty et les conclusions de l'examen à mi-parcours, il reste beaucoup à faire pour que toutes les mesures soient exécutées dans les délais prescrits.

19. En outre, les PDSL se heurtent et se heurteront de plus en plus à des problèmes liés aux changements climatiques. Par exemple, entre 2000 et 2010, dans ces pays, le déboisement s'est accru, cinq d'entre eux voyant leur couverture forestière diminuer de plus de 25 %. En outre, les changements climatiques ont aggravé la désertification et la perte de diversité biologique et ont des incidences négatives sur les infrastructures de transport. Les PDSL sont aussi exposés aux catastrophes naturelles et sont vulnérables à cet égard.

20. En outre, le pourcentage de la population qui souffre de la faim dans les PDSL reste élevé: dans la moitié de ces pays, plus de 20 % de la population était sous-alimentée dans la période entre 2005 et 2007. La situation géographique des PDSL les rend plus vulnérables à l'augmentation des prix alimentaires en raison du coût élevé des transports.

21. Assurer la sécurité alimentaire et éliminer la pauvreté demeurent des objectifs majeurs de développement social. Il est indispensable de renforcer l'aide internationale qui est apportée aux PDSL au titre de l'aide publique au développement (APD) afin qu'ils puissent intensifier leurs efforts en faveur de la réalisation des OMD.

22. Les résultats de Doha devraient faire fond sur l'Accord d'Accra qui devrait demeurer la base sur laquelle la CNUCED se fonde pour poursuivre ses activités, y compris dans les domaines intéressant les PDSL. L'Accord d'Accra a reconnu, dans plusieurs de ses paragraphes et au titre de chacun des thèmes subsidiaires, les besoins particuliers des PDSL et demande que ces pays bénéficient d'un appui. Ces mandats devraient demeurer en vigueur et être réaffirmés, en particulier compte tenu des événements majeurs qui se sont déroulés depuis la douzième session de la Conférence.

B. Contributions dans des domaines cibles spécifiques

23. L'enclavement constitue un sérieux obstacle à la croissance économique et à la réalisation des objectifs de développement des PDSL. Leurs économies demeurent fragiles et très vulnérables aux chocs externes ainsi qu'aux nombreuses difficultés rencontrées par la communauté internationale, notamment la crise économique mondiale et les changements climatiques. C'est pourquoi la treizième session de la Conférence devrait demander le renforcement de l'aide au développement apportée aux PDSL afin qu'ils puissent surmonter leurs vulnérabilités, accroître leur résilience et s'orienter sur la voie de la croissance économique et d'un développement solidaire et durable.

24. L'aide apportée par la CNUCED aux PDSL dans les domaines du commerce, de la logistique commerciale, de l'investissement et du transfert de technologie leur est essentielle pour faire face aux problèmes particuliers qu'ils rencontrent. Pour cette raison, la treizième session de la Conférence tiendra compte de leur situation et de leurs besoins particuliers afin que la CNUCED intensifie ses activités en leur faveur et son appui dans les domaines de l'analyse directive et de la coopération technique.

25. Dans les travaux qu'elle mène sur la mondialisation et les stratégies de développement, la CNUCED devrait s'attaquer aux besoins complexes et multiples des PDSL, y compris en ce qui concerne les flux d'APD.

26. L'aide publique au développement continue d'être la principale source de financement extérieur des PDSL. C'est pourquoi elle devrait être maintenue à son niveau actuel, en particulier pour soutenir le développement des infrastructures de transport en transit et les projets de facilitation du commerce.

27. La coopération Sud-Sud est l'un des éléments clefs qui peuvent contribuer à réduire les asymétries de développement dans le monde. Il convient de souligner la contribution que cette coopération peut apporter aux PDSL, en particulier en ce qui concerne le développement d'infrastructures de transport adéquates et la mise en place de systèmes de transport en transit. L'intégration régionale est également d'une importance cruciale pour les pays en développement sans littoral en ce sens qu'elle peut faciliter la simplification et l'harmonisation des formalités et des procédures et améliorer les mesures de transit. En outre, la coopération Sud-Sud devrait contribuer à la restructuration et à la spécialisation des économies des PDSL, ainsi qu'à la promotion de la production et de l'exportation de produits et services de faible volume et de haute valeur.

28. Pour s'intégrer dans les systèmes mondiaux de production et de distribution, les PDSL ont absolument besoin de systèmes de transport et de mesures de facilitation du commerce efficaces. Dans bon nombre de ces pays, les infrastructures sont faibles ou inexistantes. Les problèmes du transport en transit persistent: insuffisance de la capacité de transport dans les ports, longueur des délais de dédouanement, frais et obstacles liés à la lourdeur des procédures douanières et d'autres dispositifs réglementaires, faiblesse des mécanismes juridiques et institutionnels et coût excessif des transactions bancaires.

29. La CNUCED devrait continuer de contribuer au renforcement des capacités et à la promotion des mesures de facilitation des transports et du commerce afin de répondre tout particulièrement aux besoins des PDSL, à travers ses activités de recherche, de conseil et de coopération technique. La treizième session de la Conférence devrait renforcer les activités de la CNUCED dans le domaine des services de transport et des services logistiques, en particulier dans les PDSL, afin d'aider ces derniers à accéder aux systèmes de transport mondiaux et à réduire leurs coûts de transaction.

30. Les négociations menées à l'OMC sur la facilitation du commerce revêtent une importance capitale pour les PDSL qui participent au commerce international. L'appui que leur apporte la CNUCED pour améliorer leurs capacités de négociation dans ce domaine devrait être poursuivi et renforcé.

31. Il faudrait accroître l'aide qui est fournie pour faciliter l'application intégrale, dans les délais prescrits, de la Déclaration ministérielle et du Programme d'action d'Almaty ainsi que les conclusions de l'examen à mi-parcours, notamment en vue de la Conférence d'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty qui aura lieu en 2013.

32. Malgré les efforts accrus déployés pour appliquer les priorités du Programme d'action d'Almaty, les PDSL continuent d'enregistrer des coûts de transaction élevés qui pénalisent leurs produits face à la concurrence, découragent l'investissement étranger et sont la principale raison à l'origine de leur marginalisation au sein de l'économie mondiale.

33. En 2013, la Conférence d'examen décennal sera convoquée, conformément au paragraphe 49 du Programme d'action d'Almaty. Elle constituera une excellente occasion pour les PDSL, les pays de transit voisins et leurs partenaires de se livrer à un examen global et à une évaluation critique de l'application du Programme d'Almaty, et d'élaborer un nouveau cadre stratégique commun orienté vers l'action pour la décennie à venir. La CNUCED devrait poursuivre son aide en prêtant une assistance fonctionnelle et technique à cette démarche.

34. L'examen des problèmes liés au commerce des pays en développement sans littoral et l'élaboration de solutions visant à faciliter une meilleure intégration de ces pays dans le système commercial multilatéral devraient être poursuivis activement sur la base des résultats de Doha.

35. La CNUCED devrait aider les PDSL à formuler des politiques commerciales nationales et des politiques liées au commerce ainsi qu'à intégrer le commerce dans leurs stratégies de développement et de réduction de la pauvreté. Elle devrait aussi continuer de les aider à s'intégrer dans le système commercial multilatéral en les conseillant, notamment, pour ce qui concerne l'élaboration de stratégies nationales destinées à réduire leur exposition aux chocs externes.

36. L'Initiative d'aide au commerce est importante car elle peut apporter aux PDSL une assistance capitale pour ce qui concerne la mise œuvre des accords internationaux, le renforcement stratégique de leurs capacités, le développement de leurs infrastructures et l'amélioration de leur compétitivité sur les marchés internationaux.

37. La CNUCED devrait continuer de fournir une assistance technique aux PDSL qui souhaitent accéder à l'OMC, et ce, à tous les stades de la procédure. Le niveau de développement du pays, les asymétries et les besoins et problèmes spéciaux liés au handicap géographique qu'est l'enclavement devrait être pris en compte durant la procédure d'accession.

38. L'IED joue un rôle capital dans l'accélération du développement et la réduction de la pauvreté, à travers l'emploi, le transfert de connaissances technologiques et de gestion et le flux de capitaux non générateurs d'endettement; il constitue aussi d'une manière essentielle au développement des infrastructures de transport, de télécommunications et de services publics de distribution.

39. Étant donné que les PDSL, en raison de résultats économiques médiocres imputables à leurs handicaps géographiques, attirent peu d'investissements étrangers directs (IED), la CNUCED devrait appuyer leurs efforts dans ce domaine et leur apporter une assistance renforcée en matière d'IED et de promotion de l'investissement; elle devrait en outre poursuivre les examens des politiques d'investissement et élaborer un guide en la matière à l'intention des PDSL afin de les aider à attirer des IED correspondant à leurs besoins de développement et aux contraintes géographiques qui sont les leurs.

40. L'enjeu pour les PDSL est de développer et de renforcer leurs capacités productives, compte tenu des difficultés liées à leurs handicaps géographiques.

41. Les produits d'exportation étant insuffisamment diversifiés, les économies des PDSL demeurent vulnérables aux chocs externes. La CNUCED devrait aider ces pays à prendre des mesures visant à renforcer et à élargir leurs capacités productives et à accroître la valeur ajoutée sur leurs importations afin de tirer profit du commerce international.

42. La technologie est un moteur de développement et de transformation économiques. Le transfert de technologie, en particulier dans les secteurs de l'information et de la communication, de l'agriculture, du tourisme, de la commercialisation, des services financiers modernes, contribue à renforcer les chaînes de valeur. Une aide devrait aussi être fournie aux PDSL en matière de transfert de technologie afin de réduire les coûts de transaction élevés dus à leurs handicaps géographiques.

43. Il convient d'appuyer les PDSL en renforçant l'assistance technique et financière qui leur est fournie afin qu'ils puissent faire face aux chocs externes multiples et que les nouveaux problèmes qui se font jour aient moins d'incidences sur les catégories les plus vulnérables de leur population.

44. Les changements climatiques représentent une menace qui peut peser d'une manière permanente et grave sur le développement économique et social des PDSL et qui peut compromettre les efforts qu'ils déploient pour réaliser les OMD, ils sont en effet moins préparés à répondre aux défis de l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets qui peuvent aggraver encore leurs difficultés. Les PDSL sont vulnérables aux effets des changements climatiques sur la production agricole, aux

catastrophes naturelles qui sont fréquentes, à la détérioration des sols, à la désertification, à la sécurité alimentaire, à la viabilité des pêcheries continentales ainsi qu'à la dégradation de la diversité biologique.

45. Il faudrait aider les PDSL à faire face aux problèmes dus aux changements climatiques pour qu'ils puissent notamment mettre en place d'abord des stratégies d'adaptation efficaces, puis des mesures d'atténuation appropriées. À cet égard, des études peuvent être réalisées afin de mieux comprendre les conséquences des changements climatiques pour les PDSL et d'élaborer des mesures en vue de neutraliser leurs effets négatifs.
